



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

21 janvier 2015

Le commandant de la LRA Ongwen transféré à la CPI

L'espoir renaît pour les victimes ougandaises alors que la justice rattrape le fugitif de la CPI

New York/La Haye - La reddition et le transfert du chef de milice ougandais Dominic Ongwen à la Cour pénale internationale (CPI) apporte de l'espoir aux victimes de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) et montre à tous les fugitifs de la CPI qu'ils seront rattrapés par la justice, a déclaré aujourd'hui la Coalition pour la CPI.

Ongwen, le commandant présumé d'une brigade de la LRA, recherché par la CPI pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis dans le Nord de l'Ouganda en 2004, a été transféré à la garde de la CPI à La Haye dans la matinée du 21 janvier.

« L'arrivée d'Ongwen à La Haye est un événement majeur pour la CPI et ses efforts en vue de traduire la LRA en justice. L'Ouganda est la toute première situation ouverte par la Cour il y a 10 ans, mais l'absence de progrès en matière d'arrestation des suspects, et notamment de Joseph Kony, était une source de frustration croissante pour les victimes de la LRA ; elles ont désormais une chance d'obtenir justice. Voir Ongwen à la CPI permet d'espérer que l'auteur des certaines des pires atrocités commises récemment sera enfin tenu pour responsable de ses actes », a déclaré **Stephen Lamony, conseiller principal pour l'UA, l'ONU et les situations africaines de la Coalition pour la CPI**. « Cela envoie également un message clair aux autres auteurs présumés de crimes graves : vous finirez par être rattrapés par la justice. Étant donné que la CPI ne dispose pas d'une force de police, les États doivent redoubler d'efforts pour arrêter les autres fugitifs de la CPI afin que d'autres victimes n'aient pas à attendre tant de temps ».

« La société civile ougandaise applaudit le transfert de Dominic Ongwen à la CPI. On insistera jamais assez sur l'importance de la remise d'Ongwen à la CPI », a déclaré **Mohammed Ndifuna, chef de la direction de Human Rights Network- Ouganda, qui accueille la Coalition ougandaise pour la CPI**. « Tout d'abord, cela permettra à cette affaire qui était en suspens, de véritablement commencer, et aux victimes des crimes présumés commis par Ongwen et ses complices, d'obtenir justice. Ensuite, cela envoie un message fort à tous, qu'il ne saurait y avoir d'impunité en matière de crimes internationaux. Pour finir, c'est une démonstration éclatante que les États parties au Statut de Rome et les membres de la communauté internationale soutiennent la CPI et qu'ils peuvent au final parvenir à des résultats tellement nécessaires ».

Ongwen était détenu par les militaires américains stationnés en République centrafricaine (RCA) après s'être rendu début janvier 2015. Suite à des négociations entre les États-Unis, la RCA et l'Ouganda, il a été transféré à la garde de la CPI à La Haye.

Dès son arrivée à La Haye, les autorités néerlandaises transféreront Ongwen au centre de détention de la CPI à La Haye, où il recevra un examen médical. Dès que possible, Ongwen comparaitra devant les juges de la CPI au cours d'une « audience de première comparution », durant laquelle les juges vérifieront l'identité du suspect, détermineront dans quelle langue il pourra suivre les procédures, et informeront Ongwen des charges retenues contre lui. En amont et durant cette première comparution, Ongwen aura accès à un avocat. Il est également probable que les juges fixent un calendrier ou une date pour l'audience de confirmation des charges, qui permettra de déterminer si Ongwen sera renvoyé en procès,

CONTACTS

À New York:

M. William Pace
Coordinateur

Coalition pour la CPI
Tel: +1 646 465 8510

pace@coalitionfortheicc.org

M. Stephen Lamony
Conseiller - UA, ONU et situations
africaines

Coalition pour la CPI

Tel: +1-646-465-8514

lamony@coalitionfortheicc.org

M. Dan Verderosa
Chargé de communication

Coalition pour la CPI

Tel: +1.646.465.8524

verderosa@coalitionfortheicc.org

À La Haye:

M. Niall Matthews

Directeur de communication
Coalition pour la CPI

Tel: +31 (0) 70-3111085

matthews@coalitionfortheicc.org

À Cotonou, Bénin:

M. Clément Capo-Chichi

Coordinateur régional pour l'Afrique
Coalition pour la CPI

capo-chichi@coalitionfortheicc.org



en gardant à l'esprit son droit d'être jugé sans retard excessif.

« Il est important de rappeler que la CPI incarne les normes juridiques les plus élevées. avant qu'un procès de la CPI puisse avoir lieu, le procureur doit d'abord convaincre les juges qu'il existe des motifs substantiels de croire qu'Ongwen a commis les crimes dont il est accusé et que les preuves sont suffisantes pour aller au procès. Il est également probable que le Bureau du Procureur ait besoin de temps pour relancer l'affaire contre Ongwen, restée en suspens pendant tant de temps, ce qui comportera son lot de défis, notamment en termes de ressources. Bien entendu, le suspect est présumé innocent et la CPI est soumise à de strictes dispositions, y compris le droit à une défense, afin de garantir que ses droits à un procès équitable seront respectés devant la Cour », **a poursuivi M. Lamony.**

«Le bureau de sensibilisation de la CPI dans le pays a cessé ses activités en décembre 2014. Suite au transfert d'Ongwen, il est impératif que la Section de l'Information et de la Documentation de la Cour relance ses activités de sensibilisation et de dissémination d'informations.

« La justice ne pourra pas être véritablement faite dans cette affaire si les victimes et les communautés affectées basées loin de la Haye ne peuvent pas la voir. La Cour doit s'assurer que la population ougandaise sera tenue au courant des procédures qu'elle engagera contre Ongwen, en rétablissant des activités de sensibilisation dans le pays », **a ajouté M. Lamony.**

L'Ouganda a référé son conflit avec la LRA à la CPI en décembre 2003 et le procureur a ouvert une pleine enquête de la situation en juillet 2004. Un mandat d'arrêt sous scellés à l'encontre d'Ongwen a été émis en 2005.

Contexte: La CPI est la première cour internationale au monde, habilitée à poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que dans le cas où les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Il y a actuellement neuf enquêtes actives devant la Cour: la République centrafricaine I & II ; la République démocratique du Congo, le Darfour, le Soudan, le Kenya, la Libye, l'Ouganda, la Côte d'Ivoire et le Mali. La Cour a publiquement émis 31 mandats d'arrêt et neuf citations à comparaître. Deux procès sont en cours. Le BdP a annoncé publiquement qu'il examinait neuf situations sur quatre continents y compris l'Afghanistan, la Colombie, la Géorgie, la Guinée, le Honduras, l'Irak (examen rouvert en 2014), le Nigeria, la Palestine et l'Ukraine. Le Bureau du Procureur a conclu ses examens préliminaires des situations en Irak, Venezuela, Palestine, République de Corée et le navire des Comores, refusant à chaque fois d'ouvrir une enquête.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile de 150 pays et œuvrant ensemble pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser des lois nationales visant à rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

www.coalitionfortheicc.org

Des experts d'organisations des droits de l'homme membres de la Coalition sont disponibles pour des informations et des commentaires. Contact: communications@coalitionfortheicc.org